

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE GAZAWA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES Publics



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR-NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

GAZAWA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 007/AONO/CIPM/C-GAZAWA/S/ 2024 DU 29 JANVIER 2024

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REALISATION D'UN FORAGE A ENERGIE
SOLAIRE AVEC CHATEAU A ZOUMBA
COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

Autorisations IZ04406 Imputations 58 30 106 01 641312

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de budget d"investissement public MINADER (BIP), exercice 2024, le maire de la commune de gazawa, autorité contractante lance pour le compte de la commune de gazawa, un appel d'offres national ouvert pour les travaux de Construction d'une MINU AEP (adduction en eau potable) a Zoumba dans L"arrondissement de Gazawa, Département du Diamare, Région de l"extrême-nord

2. participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d"électrification.

Par le présent Avis d"Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

3. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le budget d"investissement public MINADER, Exercice 2024, Imputation : 58 30 106 01 641312 pour un coût estimatif de Vingt Trois- Millions (23 000 000) Francs CFA TTC.

4. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Service Technique de la Commune de Gazawa.

5. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Gazawa. , dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d"achat du dossier de Cinquante Mille (50 000) francs CFA auprès de la Recette Municipale de Gazawa.

6. Présentation des offres :

Les documents contenant l"offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe et scellées dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2)
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

7. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante, au plus tard le **21 FEVRIER 2024** à 10 heures, heure locale et devra porter la mention:

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »

N°007/AONO/PN/C-GAZAWA/CIPM/AI/2024 DU 29 JANVIER 2024 EN PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINU AEP (ADDITION EN EAU POTABLE), A ZOUMBA COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BIP MINADER, EXERCICE 2024

IMPUTATION : 58 30 106 01 641312

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de Quatre Cent soixante (460 000) francs CFA, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de Trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **21 FEVRIER 2024** à 11heures précises dans la salle de réunions de la Commune de Gazawa, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt-cinq (25) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres

11. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Quatrevingt Dix (90) Jours** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat**.

12. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes. **Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :**

12.1- Critères éliminatoires

12.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

12.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les travaux hydrauliques (AEP) au cours des trois (03) dernières années inférieures à **Trente Millions (30 000 000) de Francs CFA** ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier des travaux hydrauliques (AEP) ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à 70% des critères essentiels.
- g) Abandon d'un chantier au cours de trois dernières années.

12.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

12.2 : Critères essentiels

- L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 50 critères essentiels ci-dessous :
- a) Présentation sur **2 critères** ;
 - b) Expérience de l'entreprise **4 critères** ;
 - c) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **19 critères** ;

- d) Le matériel de chantier à mobiliser sur **8 critères** ;
- e) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **3 critères**.

13. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Gazawa.

Copies :

- PREFET/DIA ;
- ARMP pour publication au JDM;
- SOPECAM (pour publication dans Cameroon tribune)
- DDMINMAP/DIA (pour suivi)
- Président CIPM/COM-GAZ, - SPM/Maire (pour archivage) ;
- DDMINEPAT/DIA (pour suivi)
- CRTV (station régionale pour diffusion) ;
- Radio communautaire Gazawa pour diffusion ; - Affichage.

Gazawa Le 29 JANVIER 2024

LE MAIRE

(AUTORITE CONTRACTANTE)

